EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL EN AUDIT

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 12 000 euros
Siège social : 79C Avenue de Croix Sud ZI Croix Sud
11100 NARBONNE
RCS NARBONNE 443 436 902

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

(Art. L. 224-3 Code de commerce)

L'an Deux Mille Vingt Cinq,
Le 22 octobre,
A 11 heures 30,

Monsieur Léon OHANA, demeurant 2 Rue Paul Sentenac 11100 NARBONNE,

Associé Unique de la Société EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL EN AUDIT,

Envisage la transformation de la Société en société par actions simplifiée comportant un seul associé et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

Monsieur Jean-Pierre VEILLERETTE,
domicilié 20 Rue Jean MELLIES, 11000 CARCASSONNE,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

M. Léon OHANA
Gérant – Associé Unique

